



## **PIECES A FOURNIR**

- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Copie du livret de famille
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Copie de l'acte de mariage
- Jugement de divorce (hors cas de divorce par consentement mutuel)
- Nom de l'avocat de chaque époux
- Copie des titres de propriété
- Copie des tableaux d'amortissement des prêts en cours
- Avis de valeur des biens immobiliers
- Etat de vos comptes bancaires
- Copies des cartes grises et valeur argus de vos véhicules
- Copie des statuts de vos sociétés dont vous êtes éventuellement associés

**UNE PROVISION DE CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) est à verser en même temps que le dépôt des pièces**